

## COMPTE-RENDU CONSEIL SYNDICAL

*Séance du 9 Octobre 2023  
à 18 h 30  
Salle de Nomeny*

### Présents : 32

DONO Michel – VERHEE René – COURTIAL Christian – SCHWARTZ Luc – SAUDER Marc – PAILLON Guy – LOMBARD Didier – TRABAC Yves – VOINSON Philippe – CHERY Chantal – GROSS Christophe – DELATTE Hubert – RUSTOM Lina – GAY Gérard – CATHALA Anne – DIEUDONNE Thérèse – LORETTE Delphine – HENRION Olivier – ROUGIEUX Maura – REGNIERE Patrice – IEMETTI Jean-Marc – BERNARD Philippe – CLAUDE Henry – SOT Jérôme – CAPS Anthony – PERNIN Sébastien – FRANIATTE Michaël – GIGLEUX Dominique – FRITSCH Jacques – HABERT Vincent – CERUTTI Alain – PEYEN Philippe.

### Excusés : 13

GILMETT Kévin – WOLTRAGER Nicolas – BOULANGER Michel – FIORETTI Sophie – BODIN Anne-France – PROQUIN Jean-François – HUMBERT Bénédicte – RIVA Nadine – SCHWOB Alain – GAUDRON Jérémie – DEFLANDRE Laurent – FORTTEL Loïc – MIDON Laurent.

### Procurations : 5

BOULANGER Michel donne pouvoir à PAILLON – FIORETTI Sophie à LOMBARD Didier – HUMBERT Bénédicte à LORETTE Delphine – GAUDRON Jérémie à SOT Jérôme – DEFLANDRE Laurent à FRANIATTE Michaël.

Secrétaire de séance : M. VERHEE René

Président de séance : M. DONO Michel

Début de la séance à 18h52 – l'assemblée dénombre 32 votants et 5 pouvoirs, soit 37 votes au total.

M. le Président démarre la séance en remerciant les participants et énumère l'ordre du jour. Une délibération sera ajoutée : le vote d'un nouveau membre du Bureau.

Sur demande de certains délégués, il est proposé que les réunions soient décalées à 20h00 ou 20h30 car l'horaire de 18h30 les empêche d'assister aux réunions. L'assemblée souhaite maintenir les séances à 18h30.

L'ordre du jour est :

### **1°) DELIBERATIONS :**

- ✓ Conventonnement avec la SAFER secteur Loisy.
- ✓ Décision modificative n° 1 : ouverture de crédit aux chapitres 040 et 042 pour la mise en réserve de terrains sur Lanfroicourt.
- ✓ Durée d'amortissement pour le matériel classique (outillage).
- ✓ Acquisition de terrains (environ 16 hectares) sur le périmètre de protection des sources de Moulins.
- ✓ Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS)2022.



- ✓ Nouveaux statuts du Syndicat.
- ✓ Election d'un Vice-Président chargé des travaux.
- ✓ Election d'un membre à la Commission d'Appel d'Offres.
- ✓ Ajout : Election d'un membre du Bureau.

**2°) INFORMATIONS :**

- ✓ Présentation du logiciel de cartographie.

**3°) QUESTIONS DIVERSES.**

## DELIBERATIONS

**1°) DCS2023-0910-12 – Conventionnement avec la SAFER secteur Loisy :**

Dans le cadre de la protection des puits de LOISY, une zone de protection a été définie (arrêté préfectoral du 23 juin 2023) et le plan d'actions applicable sur ce secteur qui sera finalisé fin 2023 ou début 2024 prévoit des mesures contraignantes ayant un impact économique fort pour 5 exploitations (mise en place de cultures Bas Niveau d'Impact dont herbe). La majorité d'entre elles a demandé que le SMESM puisse travailler, comme pour les sources de Moulins à BOUXIERES AUX CHENES, sur le volet foncier. Pour ce faire, la SAFER propose 2 conventions :

1°) VIGIFONCIER (veille foncière) sur 17 communes du secteur de LOISY (2 550 € HT par an)

LOISY	SAINTE-GENEVIEVE	CLEMERY
LANDREMONT	BELLEAU	BEZAUMONT
AUTRVILLE-SUR-MOSELLE	ATTON	VILLE-AU-VAL
DIEULOUARD	PONT-A-MOUSSON	MILLERY
ROUVES	PORT-SUR-SEILLE	EPLY
CHEMINOT	LOUVIGNY	

2°) Assistance à maîtrise foncière : convention cadre de prestations de service et de mises en réserves foncières compensatoires, cette convention est associée au VIGIFONCIER et permet notamment la recherche et la mobilisation de foncier, l'approche des propriétaires et l'engagement de négociations, le recueil des accords amiables, le stockage du foncier. Selon les opérations engagées, les frais seront variables.

Ces conventions sont subventionnées à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau.

**Résultat des votes :**

**Pour : 37 - contre : 0 – abstention : 0.**

**2°) DCS2023-0910-13 – Décision modificative n° 1 : ouverture de crédit aux chapitres 040 et 042 pour la mise en réserve de terrains sur Lanfroicourt :**

Initialement prévu au chapitre 041 dans le Budget 2023, une modification est nécessaire pour réintégrer les 103 632,99 € dans les bons comptes :

<u>Recettes d'Investissement</u>				
- Terrains nus		cpt. 2111		+ 103 632.99 €
<u>Dépenses d'investissement</u>				
- Créances sur particuliers et autres pers. droit privé		cpt. 2764		+ 103 632.99 €
<u>Dépenses d'investissement</u>				
- Créances sur particuliers et autres pers. droit privé	chap. 041	cpt. 2764		- 103 632.99 €
<u>Recettes d'investissement</u>				
- Terrains nus	chap. 041	cpt. 2111		- 103 632.99 €

**Résultat des votes :**

**Pour : 37 - contre : 0 – abstention : 0.**

**3°) DCS2023-0910-14 – Durée d'amortissement du matériel classique :**

Outillage nécessaire aux techniciens en charge des interventions chez les abonnés ainsi que le matériel nécessaire à l'élaboration des plans réalisés par M. Patrice ANDRE – Durée proposée : 6 ans

**Résultat des votes :**

**Pour : 37 - contre : 0 – abstention : 0.**

**4°) DCS2023-0910-15 – Acquisition de terrains sur le périmètre de protection des sources de Moulins :**

La mise en réserve, en octobre 2022, d'une parcelle de 12.3206 ha sur la commune de LANFROICOURT (ZD 42) a permis de trouver un accord avec un exploitant du plateau et ses propriétaires afin d'aboutir à des échanges et d'acquérir prochainement 16.0902 ha dans l'AAC des sources de MOULINS à BOUXIERES AUX CHENES. Ces parcelles se situent dans le PPR A, dans la zone jugée la plus urgente à remettre en herbe suite aux premières conclusions de l'étude hydrologique complémentaire d'août 2022.

**DELIBERATION :** Autorisant la signature au président de signer les actes concernant les acquisitions suivantes sur la commune de BOUXIERES AUX CHENES (parcelles situées dans le PPRA des sources de MOULINS) :

**Lot 1 :**

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Surface
Le Jeu de Quilles	YH	10	J	1 ha 52 a 51 ca
Le Jeu de Quilles	YH	10	K	1 ha 52 a 51 ca
Le Jeu de Quilles	YH	11	J	48 a 65 ca
Le Jeu de Quilles	YH	11	K	48 a 64 ca
			TOTAL	4 ha 02 a 31 ca

Moyennant un prix principal de **20 115 euros** (VINGT MILLE CENT QUINZE EUROS CINQUANTE CENTIMES).  
Il y a lieu d'ajouter la somme de 1 610 euros, TVA en sus, soit **1 932 euros** représentant des frais accessoires au profit de la SAFER, **ainsi que les frais d'acte non évalués à ce jour.**

Lot 2 :

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Surface
Le Jeu de Quilles	YH	5	J	2 ha 79 a 58 ca
Le Jeu de Quilles	YH	5	K	5 ha 59 a 16 ca
Le Jeu de Quilles	YH	5	L	2 ha 79 a 58 ca
TOTAL				11 ha 18a 32 ca

Moyennant un prix principal de **55 916 euros** (CINQUANTE-CINQ MILLE NEUF CENT SEIZE EUROS).

Il y a lieu d'ajouter la somme de 4 474 euros, TVA en sus, soit **5 368.8 euros** représentant des frais accessoires au profit de la SAFER, **ainsi que les frais d'acte non évalués à ce jour.**

Lot 3 :

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Surface
Le Jeu de Quilles	YH	12	J	45 a 70ca
Le Jeu de Quilles	YH	12	K	45 a 69ca
TOTAL				91 a 39 ca

Moyennant un prix principal de **4 570 euros** (QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX EUROS).

Il y a lieu d'ajouter la somme de 366 euros, TVA en sus, soit **439.2 euros** représentant des frais accessoires au profit de la SAFER, **ainsi que les frais d'acte non évalués à ce jour.**

**Résultat des votes :**

**Pour : 37 - contre : 0 – abstention : 0.**

**5°) DCS2023-0910-16 – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable (RPQS) 2022 :**

M. Fabrice DELILLE, chargé de la partie technique, prend la parole pour la présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable 2022 (RPQS).

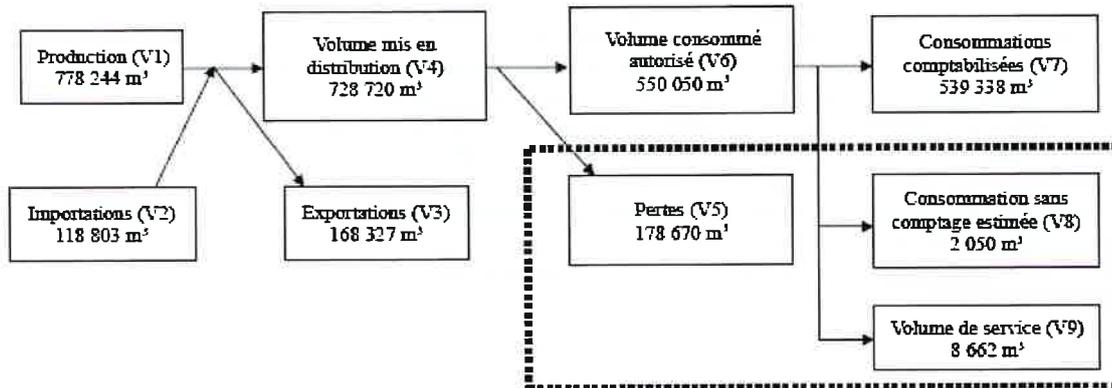
Le territoire comporte 31 communes et dessert 11 552 habitants.

La répartition des abonnés par commune est en légère hausse avec 5 224 en 2022 contre 5 149 en 2021.

Le service était encore exploité par la société SUEZ jusqu'au 31/12/2022.

Les volumes prélevés (778 244 m<sup>3</sup>) proviennent des Sources de Moulins, Belleau et Morey et des Puits 1, 2, 4 et 5 de Loisy.

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022 :



Les exportations correspondent aux volumes distribués à la CC du Bassin de Pompey, selon l'entente intercommunale mise en place.

4 stations de traitement principalement traitées avec du chlore gazeux sur les stations de Loisy et Moulins et de la javel sur les stations de Belleau et Morey.

Les volumes vendus en 2022 (539 338 m<sup>3</sup>) sont en baisse de 7 % (580 571 m<sup>3</sup> en 2021). Les volumes réinjectés dans le réseau de la CC de Pompey sont également en baisse.

Les tarifs sont identiques pour l'ensemble du territoire : 3.26 € (3.12 € en 2021).

Les indicateurs de performances montrent :

- 100 % de conformité pour les analyses Microbiologique.
- 100 % de conformité pour les paramètres physico-chimiques.

Le calcul du rendement de réseau est de 80.1 %, on peut noter une légère baisse liée à la recherche de fuite probablement moins importante en fin de contrat.

SAUR est engagé dans le nouveau contrat à un taux de rendement à 82,5 %. La collectivité a souhaité trouver un juste milieu car l'effort financier devenait trop important au-delà.

On constate que les consommations sont en baisse et que les abonnés consomment de manière plus responsable. Beaucoup de moyens sont mis à la disposition des consommateurs pour leur permettent de réaliser des économies (récupérateurs, pommeaux économiques, appareils électroménagers moins gourmands en énergie...).

Le RPQS devra être approuvé par toutes les communes avant la fin de l'année. **L'information a été vérifiée après le conseil syndical, il n'est pas nécessaire de le délibéré en conseil municipal** (information trouvée sur <https://www.services.eaufrance.fr/rpqs-vos-questions>) :

**Lorsqu'une commune appartient à un SIAEP Eau Potable, la commune doit-elle délibérer sur le RPQS Eau du syndicat ou doit-elle en faire un elle-même ?**

Il est indiqué à l'article D2224-3 du CGCT que le conseil municipal de chaque commune adhérent à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement. Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel qu'il aura reçu de l'établissement public de coopération intercommunale, complété, le cas échéant, par un rapport sur la compétence non transférée (par exemple pour l'assainissement). Le maire indique dans une note liminaire :

- la nature exacte du service assuré par cet établissement public de coopération intercommunale et, le cas échéant, ce qui relève de la gestion directe de la commune ;
- le prix total de l'eau et ses différentes composantes, en utilisant les indicateurs du RPQS

**Résultat des votes :**

**Pour : 37 - contre : 0 – abstention : 0.**

**6°) DCS2023-0910-17 – Nouveaux statuts du Syndicat :**

Les modifications portent principalement sur la localisation du siège et définit en détail les dispositions générales, financières et comptables ainsi que les compétences. Aucune modification n'a été faite concernant les communes membres et la représentativité, il vient compléter les statuts datant du 18/03/1996.

Le projet de nouveaux statuts devra être approuvé, acceptant le nouveau projet de statuts par :

- **La Communauté de Communes Seille et Grand Couronné** (pour ses 22 communes adhérentes : *Abaucourt, Armaucourt, Arraye-et-Han, Belleau, Bey-sur-Seille, Bouxières-aux-Chênes, Brin-sur-Seille, Chenicourt, Clémery, Eply, Jeandelaincourt, Lanfroicourt, Létricourt, Leyr, Mailly-sur-Seille, Moivrons, Nomeny, Phlin, Rouves, Sivry, Thézey-Saint-Martin et Villers-lès-Moivrons*).
- **Les conseils municipaux des autres communes : Aboncourt-sur-Seille, Ajoncourt, Autreville-sur-Moselle, Bezaumont, Fossieux, Landremont, Port-sur-Seille, Sainte-Geneviève et Ville-au-Val.**

Un mail sera adressé aux Communes et à la Communauté de Communes avec la version définitive pour approbation dans les 3 mois.

**Résultat des votes :**

**Pour : 37 - contre : 0 – abstention : 0.**

M. le Président présente Mme Delphine GOURY, arrivée le 18/09/2023 afin de renforcer l'équipe administrative, elle occupe le poste resté vacant depuis le départ de Mme Sonia KUZEMSKI en 2019. A temps partiel (28 heures par semaine) elle est en charge de la gestion des abonnés.

**7°) DCS2023-0910-18 – Election d'un Vice-Président chargé des travaux :**

M. Philippe BERNARD se présente comme candidat au poste. Actuellement Maire de Mailly-sur-Seille et délégué depuis 1995 au Syndicat, il souhaite mettre à profit ses nombreuses années d'expériences. Ses connaissances du fonctionnement général, des travaux, du foncier ... lui permettront d'être immédiatement opérationnel.

Chaque délégué est invité à voter à bulletin secret pour l'élection du Vice-Président n° 2.

Le dépouillement des votes, réalisé par M. Anthony CAPS, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	37
A déduire, bulletins litigieux :	0
Bulletins blancs :	3
Nombre de suffrages exprimés :	37
Majorité absolue :	20

**M. Philippe BERNARD ayant obtenu la majorité absolue, a été élu Vice-Président n° 2 avec 34 votes et 3 bulletins nuls et a été immédiatement installé dans ses fonctions.**

**8°) DCS2023-0910-19 – Election d'un membre à la Commission d'Appel d'Offres :**

M. le Président demande à l'assemblée qui souhaite se présenter pour la Commission d'appels d'Offres (CAO), il demande 1 titulaire en remplacement de M. Jean-Claude GRASSER. M. Philippe BERNARD se présente en tant que membre à la CAO. Le vote s'effectue à mains levées.

**Résultat des votes :**

**Pour : 37 - contre : 0 – abstention : 0.**

**9°) DCS2023-0910-20 – Election d'un membre du Bureau :**

M. Sébastien PERNIN, Conseiller à la Mairie de Nomeny depuis 2020 et Technicien chez EIFFAGE, se présente comme candidat, il souhaite s'investir dans la communauté et mieux comprendre le fonctionnement du Syndicat.

Chaque délégué est invité à voter à bulletin secret pour l'élection d'un membre du Bureau. Il est demandé aux votants de noter le nom du candidat retenu.

Le dépouillement des votes, effectué par M. Anthony CAPS, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	37
A déduire, bulletins litigieux :	0
Bulletins blancs :	5
Nombre de suffrages exprimés :	37
Majorité absolue :	20

**M. Sébastien PERNIN ayant obtenu la majorité absolue, est élu membre du Bureau avec 32 votes et 5 bulletins nuls et a été immédiatement installé dans ses fonctions.**

# INFORMATIONS

## Présentation du logiciel de cartographie :

M. DELILLE présente le Système d'Information Géographique des réseaux d'eau potable (S.I.G) :

Certaines options n'avaient été retenues du marché de SAUR afin d'embaucher M. Patrice ANDRE qui est en charge d'effectuer des plans de recollement de classe A, permettant de répondre aux exigences que prescrit le code de l'urbanisme.

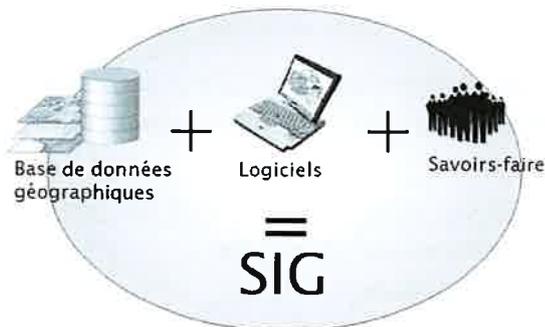
Un tableau récapitulatif des charges supportées par la collectivité est présenté afin de comparer les coûts liés à l'embauche aux coûts chiffrés par la société SAUR.

La mise en place de ce logiciel permet de centraliser l'ensemble des données déjà collectées et de les mettre à jour pour avoir un inventaire complet et précis du réseau.

## Qu'est-ce qu'un s.i.g :

**InGeod**

- Un SIG, ou Système d'Information Géographique, est un système informatique conçu pour collecter, stocker, analyser et présenter des données géographiques ou spatiales.
- Les composants d'un SIG :
- Données géographiques
- Logiciel SIG
- Matériel informatique
- Personnel qualifié



## Fonctionnalités du s.i.g :

InGeod

- les SIG sont des outils puissants pour la gestion, l'analyse et la visualisation des données géographiques.

Ils permettent :

- La visualisation : permet le positionnement des organes et de qualifier leur précision – Exemple : réponses aux DICT
- La gestion de l'information : utiliser l'âge, matériaux, diamètre des canalisations pour réaliser des analyses statistiques à fin de renseignements pour les rapports le prix et la qualité du service (R.P.Q.S), etc.
- Cartographie en temps réel : intégrer les nouveaux branchements, localisations des fuites, etc.
- Analyse spatiale : lister les canalisations situées en domaine privé par recoupement avec les données cadastrales, etc.
- Planification et prise de décision : mettre en évidence les plus anciennes canalisations soumises à forte pression de service et ayant un taux d'occurrence de fuite important, etc.
- Intégration avec d'autres systèmes : facturation abonnés, simulation hydraulique, outil de gestion documentaire, carnet d'exploitation électronique (PROXY TAG), GMAO, etc.

## Collecte et gestion des données :

InGeod

- Intervention terrain
- pour levés topographiques
- du positionnement des organes du réseaux



Le logiciel Qgis est un logiciel gratuit toutefois, il est subventionné par des entreprises et géré par une communauté qui permet de financer les améliorations du logiciel, chaque utilisateur doit régler annuellement la licence pour un montant de 240 €. Bien moins onéreux (15 000 € par an pour d'autres logiciels) pour notre collectivité, ce logiciel est performant, efficace et intuitif et peut s'installer sur différents supports (tablettes, téléphones, ordinateurs).

Fin de la séance à 19h58

M. DONO Michel,  
Président

